



TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	DOSE MAX.	NB MAX. D'APPLICATIONS	ZNT AQUATIQUE
Traitements généraux*Dévitalisation de broussailles	1,5 L/hL*	1/an Une application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne	5 mètres
Forêt*Désherbage*Avt Plantation	1,5 L/hL*		5 mètres
JEVI*Débroussaillage	1,5 L/hL*	1/an	5 mètres
Gazons de graminées*Désherbage	3 L/ha		5 mètres

*Soit 1,5 L de DEBROUSSAILLANT 2D P® dans 100 L d'eau, soit 15 L/ha (pour un volume de bouillie de 1000 L/ha).

Pour Usages non agricoles*Débroussaillage :

- Autorisé pour le traitement des surfaces perméables.

- Non autorisé pour le traitement des surfaces imperméables et des bordures de plans d'eau.

NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usage forêt application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe uniquement.

Mode d'action
Groupe 4
(Classification H.R.A.C)
Alterner les modes d'action, c'est pérenniser vos solutions

Nom homologué : DEBROUSSAILLANT 2D P®

AMM n°2030332

Famille de produit : HERBICIDE foliaire systémique HRAC : 4

Composition : 240 g/L (soit 23,8% p/p) de 2,4-D + 120 g/L (soit 11,9% p/p) de dichlorprop-p (sous forme ester ethyl hexyl)

Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

ÉPOQUES D'APPLICATION

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

■ Possible ■ Optimum ■ Sans intérêt

Dévitalisation des broussailles : traiter une fois par an sur des repousses de 1 à 2 ans, en fin de printemps-début d'été ; lorsque la première pousse de l'année a atteint son maximum, et en période de descente de sève avant la chute des feuilles.

Si les repousses sont supérieures à 1,5-2m, il est préférable de couper et de traiter les jeunes repousses lorsque celles-ci sont développées.

Pour les plantes herbacées indésirables à fort développement, traiter sur plantes bien développées mais avant floraison.

Désherbage des gazons de graminées : traiter 3 à 5 jours après une tonte et attendre 3 à 5 jours avant la tonte suivante.

TRAITEMENT

Débroussaillage : traiter par taches, sur une végétation présente et active et par temps calme, en absence de rosée, de gel ou de menace de pluie. Le feuillage de la végétation à détruire doit être mouillé uniformément à la goutte tombante :

- Sur une végétation peu dense et basse, avec une lance munie d'un jet plat et à basse pression (2 bars).

- Sur une broussaille très développée avec une lance de type FISHER.

Désherbage des gazons de graminées : traiter à basse pression (3 bars maximum) avec des buses à jet plat.

Épandre les reliquats de bouillie conformément à la réglementation en vigueur à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

ATTENTION DANGER pour les cultures et plantations riveraines.

Respecter strictement le mode d'emploi.

Eviter toute pulvérisation ou embruns sur les cultures et plantations voisines ainsi que les zones cultivées qui vont être semées.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Traiter par temps calme et sans vent, régler la pression de pulvérisation pour qu'il n'y ait aucune formation de brume ou d'embruns.
- Traiter à des températures inférieures à 25°C sous abri et ne jamais traiter sur sol chaud (température supérieure à l'air ambiant, notamment sur terrain caillouteux).
- Pour l'usage forêt : application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe uniquement.
- Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage du pulvérisateur, des emballages et équipements de traitement.
- Porter, lors de la manipulation du produit pur, des gants et un vêtement de protection appropriés.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Préparer la quantité de bouillie nécessaire, en fonction de la végétation ou de la surface à traiter.

L'utilisation de **ZONEBLEU®**, colorant temporaire et d'un adjuvant, incorporés dans la cuve, permettant de visualiser et d'améliorer l'application.

Remplir au 1/3 la cuve d'eau avant de verser la dose de **DEBROUSSAILLANT 2D P®** et compléter à la quantité de bouillie nécessaire. Bien agiter. Rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage de mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :								
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :						NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PULVÉRISATEUR PORTE OU TRAVINE À MOTEUR, PNEUMATIQUE OU AUTOMOTEUR, PULVÉRISATION VERS LE BAS		LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)		PULVÉRISATEUR À ODS			
	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION			
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 11523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE CONFORME À LA NORME NF EN ISO 27063:R1	EPI vestimentaire						EPI vestimentaire		
EPI PARTIEL BLOUSE OU TABLIER À MANCHES LONGUES catégorie II (type P50)	EPI partiel						EPI partiel		
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3 ou 4				Type 3	Type 4	OU Type 3	Type 3 ou 4	
LUNETTES OU ÉCRAN FACIAL CERTIFIÉS EN ISO 18126:2013									
BOTTES CERTIFIÉES EN ISO 18126:2013									

* EN CAS D'INTERVENTION EN EXTÉRIEUR, DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS ET PORTÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTIONS DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée. RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux. NUFARM SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

CLASSEMENT



EUH208 : Contient du 2,4-D EHE et du dichlorprop-P EHE. Peut produire une réaction allergique.

ATTENTION



H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

P330 : Rincer la bouche.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Eliminer le contenu/réceptacle via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures

SPe1 : Usage forêt et dévitalisation de broussailles : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 30% de la surface et dans le cas d'une application à l'automne ne pas appliquer ce produit ou tout autre préparation contenant du 2,4-D plus d'un an sur trois.

SPe2 : Usage gazon de graminées : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone-tampon non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.]

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.**
- Surveillez les conditions météorologiques.**
- Protégez les points d'eau.**
- Protégez les pollinisateurs.**
- Préservez la faune sauvage.**

+ D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>